



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Frais de transport

Question écrite n° 48720

Texte de la question

M. Bernard Saugey attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur le projet de réforme des transports sanitaires visant à réserver aux seuls VSL (véhicule sanitaire léger) le transport de malades assis sans aucune justification médicale ni financière. Dans le cadre de cette réforme, les médecins se verraient interdire de prescrire un transport en taxi, même s'ils l'estiment mieux adapté. Pour de nombreux taxis ruraux, dont une partie importante de la clientèle est constituée par ce type de transports et qui remplissent une véritable mission d'aménagement du territoire en assurant l'accès au soin à ces malades, il s'agit d'une mesure dont les conséquences économiques seraient dramatiques. Consciente des efforts nécessaires, leur fédération a proposé que ces transports puissent continuer à être effectués par les taxis et les VSL et que s'applique, dans tous les cas, le mode de tarification le moins élevé. Il lui demande, en conséquence, quelles sont les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Saugey Bernard](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48720

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 916